

Description

L'opérateur ou l'opératrice en horlogerie montent les composants du mouvement des montres mécaniques ou électroniques. Selon leur domaine spécifique, ils posent le cadran et les aiguilles sur le mouvement, introduisent les composants dans un boîtier et fixent le bracelet (assemblage), règlent le mouvement (réglage) ou assemblent les éléments qui donnent à la montre son aspect extérieur (habillage), suivant les consignes de leurs responsables.

Leurs principales activités consistent à:

Micromécanique

- entretenir les outils et l'outillage horloger nécessaires à l'assemblage des composants du mouvement;
- réaliser des croquis simples, lire et interpréter des dessins techniques;
- suivre les instructions pour scier, limer, tracer, pointer diverses formes par usinage manuel et sur machine;

Domaine spécifique: Assemblage

- insérer puis enchâsser des pierres dans les ponts et les platines;
- contrôler, après chaque intervention, le bon fonctionnement et l'esthétique des composants;
- lubrifier le mouvement selon les consignes;
- poser le cadran sur le mouvement;
- placer les aiguilles et emboîter le mouvement;

Domaine spécifique: Réglage

- assembler, ajuster et régler le coq, le balancier et le spiral (les pièces du mouvement qui sont à l'origine du "tic-tac" de la montre);
- contrôler la précision du mouvement;
- exécuter la mise en marche, effectuer le réglage final, retoucher et ajuster si nécessaire;

Domaine spécifique: Habillage horloger

- poser le cadran et emboîter le mouvement;
- assembler les composants de la couronne, du poussoir, de la glace et du bracelet (fermoir, boucle, maillons), ainsi que de la boîte de la montre;
- réaliser l'avivage (brillance, miroitement) de la montre avec un brunissoir, de la pâte à polir ou un disque;

Santé et sécurité au travail

- respecter les règles de sécurité dans l'utilisation des machines et la manipulation de substances (bains de nettoyage des pièces, lubrifiants, etc.);
- récupérer les matières, trier et éliminer les déchets selon les normes environnementales en vigueur.

Environnement de travail

Les opérateurs en horlogerie travaillent en équipe dans des ateliers ou des îlots de production horlogère silencieux et bien éclairés. Ils sont assis à un établi, les avant-bras posés sur des accoudoirs. Leurs tâches sont répétitives et doivent répondre aux critères de rendement, de sécurité et de qualité fixés pour la production. Les opérateurs en horlogerie collaborent essentiellement avec des horlogers de production et des horlogers qui supervisent leur travail.

Formation

La formation d'opérateur ou d'opératrice en horlogerie s'acquiert par un apprentissage en entreprise ou en école à plein temps dans l'un des domaines spécifiques suivants: assemblage, réglage ou habillage horloger.

Lieux

En entreprise

- formation pratique (4 jours par semaine) dans un atelier d'horlogerie;
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle;
- cours interentreprises (16 jours répartis sur la 1^{re} année).

En école à plein temps

- théorie et pratique à Bienne/BE.

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/ecoles.

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises ou écoles recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'opérateur ou d'opératrice en horlogerie.

Contenu

Branches théoriques (sur 2 ans):

- réalisation d'outils et d'outillage horloger;
- assemblage de composants;
- respect des standards de production.

Remarque: une formation modulaire en emploi existe pour les adultes, voir

www.orientation.ch/perfectionnement.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Habileté manuelle
- Bonne acuité visuelle
- Capacité de concentration
- Précision et minutie
- Ordre et propreté
- Persévérance

Perspectives professionnelles

Les opérateurs en horlogerie ont de bonnes perspectives d'emploi dans les entreprises horlogères. Spécifique à l'Arc jurassien, cette profession est peu pratiquée ailleurs en Suisse romande.

Perfectionnement

Les opérateurs en horlogerie peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) d'horloger-ère de production. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p.ex. brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Cadranographe/Cadranographe
- Horloger CFC/Horlogère CFC
- Horloger de production CFC/Horlogère de production CFC
- Polisseur AFP/Polisseuse AFP
- Termineur en habillage horloger CFC/Termineuse en habillage horloger CFC

Adresses

Centre de formation professionnelle (CFP) Biel-Bienne
Lycée technique
Rue de la Gabelle 18
2503 Biel/Bienne
Tél.: 032 344 38 11
<https://www.bbz-cfp.ch/fr>

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Avenue Léopold-Robert 65
Case postale
2301 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032 910 03 83
<https://www.cpih.ch>